

FICHE DE POSTE n ° T 01915

dates de	création initiale :	
	dernière actualisation :	25 juin 2025
	mise en ligne :	4 juillet 2025

Date limite de dépôt de candidature : 6 août 2025

IDENTIFICATION DU POSTE				
Intitulé du poste : <i>(au regard du répertoire des métiers)</i>	Responsable H/F du district de Vervins			
Classification au tableau des effectifs (TE) :	statut	catégorie	cadre d'emploi	grade
	Fonctionnaire	A ou B+	Ingénieur territorial technicien principal territorial	ou Ingénieur / Technicien principal de 1 ^{ère} classe
Métier(s) exercé(s) : <i>(au regard de la cartographie des métiers du Département)</i>	Responsable H/F du district de Vervins			
Direction :	Voirie Départementale			
Service/Pôle, UD/CE, UTAS, Collège :	Arrondissement Nord			
Lieu de travail :	Vervins			

MISSIONS
- Management des agents affectés au district routier - Responsable de la gestion, de l'entretien et de l'exploitation des routes départementales et des véloroutes voies vertes « EV3 » sur le territoire du district de Vervins. - Proposition des programmes annuel de grosses réparations (chaussée et OA), mise en sécurité du domaine public et signalisation verticale - Représentant local de la maîtrise d'ouvrage départementale - Maître d'œuvre des travaux départementaux sur le territoire du district - Mise à disposition partielle pour le compte de l'agence d'ingénierie. - Suivi des avis techniques et établissement des conventions des dossiers gérés par le district - Pilotage du dispositif APV pour le district - Instruction et contrôle des demandes APV pour le district

ACTIVITES	
<u>Principales</u> • Manager l'équipe du district. • Assurer la représentation de la Direction de la Voirie auprès des élus locaux et des autres tiers. • Gérer, entretenir et exploiter le domaine public routier. • Etablir et proposer le programme annuel de grosses réparations (chaussée et OA), mise en sécurité du domaine public et signalisation verticale • Mettre en œuvre les programmes annuels d'aménagement et d'entretien des routes départementales et de l'EV3. • Faire respecter la police de la circulation routière. • Participer à la gestion de la commande publique. • Assurer la maîtrise d'œuvre des opérations menées par le CD02.	<u>Spécifiques</u> • Participer à la gestion des dossiers relatifs à la gestion du domaine public • Gestion des dossiers APV et ADP • Participer à la gestion locale de crises liées à des risques naturels ou technologiques • Suivre les dossiers de l'ADICA qui mobilisent des moyens du district • Etablir des dossiers d'approbation techniques (dossier technique y compris DLE si nécessaire). • Etablir les propositions de courrier du district

ENVIRONNEMENT ET RELATIONS

A l'intérieur du service	Avec d'autres services du Département	Avec l'extérieur
Chef(fe) d'Arrondissement et son adjoint(e), techniciens, service administratif, bureau d'études, régie.	Autres services du CD02	Elus – Entreprises – Administrations – Bureaux d'études privés – services techniques des communes.

Supérieur hiérarchique direct (fonction)	Sous l'autorité du Chef H/F de l'Arrondissement.
---	--

PARTICULARITES

Missions d'encadrement exercées	OUI/NON	Nombre d'agents par catégorie		
	Oui	A	B	C
		0	3	3
Conditions d'exercice et sujétions particulières	Poste à temps complet. Astreintes de nuit et week-ends. Réunions hors horaires de bureau. Relations directes avec les élus. Véhicule de service Téléphone et ordinateur portables			

-COMPETENCES NECESSAIRES-

SAVOIRS	Niveau recherché		
	connaissances de base	maîtrise	expertise
Code des marchés publics		X	
Techniques routières			X
Comptabilité publique		X	
Urbanisme	X		
SAVOIRS-FAIRE	Niveau recherché		
	connaissances de base	maîtrise	expertise
Encadrement et management		X	
Qualités rédactionnelles		X	
Esprit de synthèse		X	
SAVOIR ETRE (qualités)	Niveau recherché		
	connaissances de base	maîtrise	expertise
Sens des relations humaines – Goût du travail en équipe		X	
Autorité		X	
Sens du service public		X	
Disponibilité		X	

EVOLUTION POSSIBLE DU POSTE

Le champ des missions est susceptible d'évoluer dans le cadre du projet de réorganisation de la Direction de la voirie départementale qui vise à établir un équilibre entre les territoires des centres d'exploitation et des deux districts.